

LE RN ET RECONQUÊTE ENTRE ATTAQUE ET DÉTOURNEMENT DE LA LAÏCITÉ

Le **Collectif de vigilance et de lutte contre les Extrêmes droites en Dordogne** réaffirme son attachement à la laïcité et s'oppose fermement au racisme, à toute forme de discrimination et s'oppose aux extrémistes religieux et aux partis politiques qui s'en prennent à la laïcité.

Les partis d'extrêmes droites se sont toujours opposés à la laïcité la combattant avec acharnement à travers l'histoire de notre pays. Ce fut le cas avec Charles Maurras et l'Action française qui s'opposèrent à la loi de 1905 (Cf: le texte de Maurras : « L'école laïque contre la France ») et avec les Ligues fascistes des années 30 ; puis le gouvernement de Vichy qui, dans un arrêté du 23/11/1940, réinscrit « les devoirs envers Dieu dans les programmes ».

L'évolution récente des mots utilisés par des partis d'extrême droite en faveur d'une « défense de la laïcité » n'est pas synonyme d'une transformation idéologique. Leur hostilité n'est plus dirigée spécifiquement contre des races mais contre une religion, l'islam, les discours reposent toujours sur une **essentialisation de communautés figées**, « nous » contre « eux ». La défense de la laïcité apparaît dès lors comme un argument au service d'une rhétorique inégalitaire et raciste.

Ainsi, dans son projet de dédramatisation, le RN se réapproprie la laïcité pour en faire un instrument de combat civilisationnel. Pour Reconquête aussi, elle devient une valeur occidentale dévoyée pour stigmatiser les musulmans, sous couvert de défense de la République. Lors de la dernière campagne électorale présidentielle, Éric Zemmour a martelé que « l'islam n'était pas compatible avec la République » [1]

Derrière ce détournement de la laïcité et au-delà de la xénophobie et du racisme sous-jacents, il y a une stratégie de radicalisation culturelle qui pousse à stigmatiser et à sanctionner nos compatriotes de confession musulmane.

En Dordogne, les trois députés RN, Mmes Lechon, Joubert et M. Muller, actifs sur les réseaux sociaux n'ont rien trouvé à dire lorsque le gouvernement a décidé de la mise en berne des drapeaux lors de la mort du Pape.

Au niveau national, Marine Le Pen a fait évoluer son programme sur la laïcité et le port du voile. Elle qui souhaitait interdire le port du voile dans l'espace public mais pas la Kippa, déclare maintenant qu'elle souhaite interdire le voile comme la Kippa mais ne dit rien sur les vêtements religieux portés par les chrétiens (robe des chrétiennes intégristes, habits religieux des moines catholiques) [2][3]? C'est fondamentalement la laïcité qui promeut la liberté absolue de conscience et la liberté d'expression qui sont dans le viseur des extrêmes droites et des extrémistes chrétiens que le RN et Reconquête cajolent avec l'appui de Monsieur Bolloré, proche des réseaux intégristes catholiques [4], et de son empire médiatique.

Face aux politiques néolibérales et au repli identitaire, la laïcité demeure la garantie de la liberté de conscience, de religion et de conviction. Défendons donc ce principe politique émancipateur qui garantit les mêmes droits de toutes et tous, femmes et hommes, quels que soient leur genre, leurs revenus et leur religion s'ils en ont une. Garantie du vivre-ensemble, elle met en musique les valeurs de liberté, d'égalité et de fraternité. C'est en cela qu'elle a une portée universelle, aux antipodes du choc des civilisations que l'on veut mettre en scène à l'échelle de la planète comme à celles de nos quartiers [5].



**Ne soyons pas dupes, l'évolution des positions
du RN n'est que stratégique...**

www.collectifced24.ylio.fr

Deux exemples d’attaque en règle de la laïcité par les élus de droite et d’extrême droite:

• Crèches de Beaucaire, Perpignan et Béziers :

De plus en plus d’élus de droite et d’extrême droite utilise les locaux de la mairie afin d’y mettre une crèche ou d’y organiser une fête religieuse. Rappelons que cela est possible que dans certains cas. Dans d’autres, on assiste à une attaque en règle contre la laïcité. Ainsi, à Perpignan, Beaucaire ou Béziers, le tribunal administratif et/ou le Conseil d’État ont interdit cela à plusieurs reprises [6, 7, 8, 9, 10]

• Interdiction du Burkini : le ciblage des musulman au nom de l’hygiène et de la sécurité !

Sébastien Leroy - Les Républicains - maire de Mandelieu-La-Napoule a interdit l’accès aux plages publiques de sa commune et la baignade, entre le 15 juin et le 31 août 2023, à toutes les personnes ayant une tenue ne respectant pas les règles d’hygiène et de sécurité ou « étant susceptible d’entraîner des troubles à l’ordre public, voire des affrontements violents ». L’arrêté d’interdiction a été contesté en référé par la Ligue des Droits de l’Homme (LDH) devant le tribunal administratif de Nice puis devant le Conseil d’État. Ce dernier a rappelé que le maire de Mandelieu-la-Napoule a souhaité... « interdire ... le port de tenues de bain manifestant de manière ostensible une appartenance religieuse, telles que le burkini, pour prévenir les troubles à l’ordre public, assurer le respect des règles d’hygiène et de sécurité ». Il constate aussi que pour justifier un risque de trouble à l’ordre public, la commune n’a mentionné « aucun incident récent et que la commune n’apporte aucun élément permettant de démontrer que de telles tenues feraient courir un risque pour l’hygiène ou la sécurité des usagers de la plage et des baigneurs » [11]. Le Conseil d’État estime enfin que ce maire « **ne pouvait prendre une telle interdiction et que celle-ci porte une atteinte grave et illégale à trois libertés fondamentales : la liberté d’aller et venir, la liberté de conscience et la liberté personnelle** » [7].

SOURCES

[1] Les Echos, Eric Zemmour : « L’islam n’est pas compatible avec la République », 29 octobre 2023
[2] Programme du RN en 2017, 144 engagements présidentiels
[3] La revue civique, Quand M Le Pen suscite la polémique sur le voile, la kippa, le hallal, le casher... par Marc Knobel
[4] Le Pèlerin, CNews, Europe 1, JDD... Comment Bolloré se sert des médias pour articuler politique et religion, 14 février 2024
[5] Pierre Dharréville, La laïcité n’est pas ce que vous croyez, les Éditions de l’Atelier, août 2013
[6] Décision de justice du Tribunal administratif de Nantes, Crèche de Beaucaire : le juge des référés condamne la commune de Beaucaire à payer 103 000 euros d’astreinte, 7 février 2025
[7] Actu Perpignan, Pourquoi la crèche de Noël est finalement interdite à la mairie de Perpignan, 18 février 2025
[8] France Bleu, Le maire de Béziers peut garder sa crèche dans l’Hôtel de ville, 8 décembre 2024

Notre collectif rappelle que la laïcité est la matrice de notre patrimoine républicain.

La laïcité est de moins en moins comprise comme un principe de liberté et un instrument collectif pour faciliter la cohésion nationale. Alors que la République postule l’existence de désaccords dépassables entre citoyens égaux, la dérive identitaire orchestrée par le RN et Reconquête, fige des divisions indépassables entre des identités.

Rappelons que la loi de séparation de 1905 entre les Églises et l’État a résulté d’une volonté d’unité nationale. C’est d’abord un cadre juridique protecteur, pour les croyants et les non-croyants. Sa clef de voûte est l’opposition de la raison au dogme.